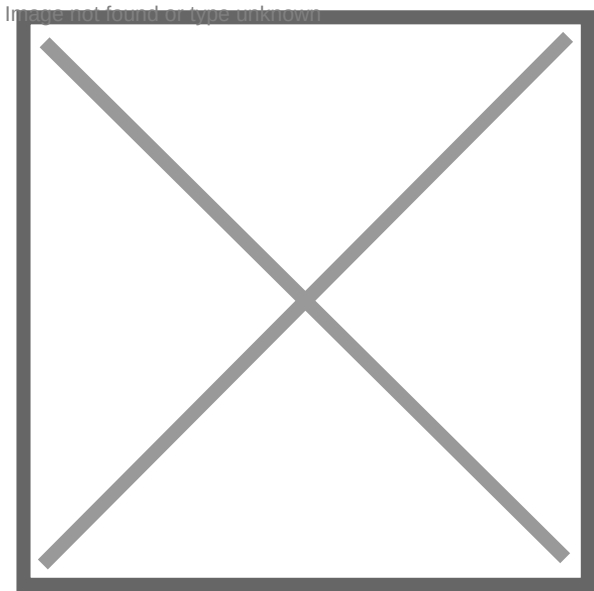




Abandon du domicile, oui, mais, que risque t'on ?

Par **SOSpatou**, le **08/04/2008** à **03:28**

Bonjour,

Je suis mariée avec 3 enfants mineurs. Je viens d'entamer une procédure de divorce, mais, étant donné que le tribunal prend son temps et est surchargé, je voudrais quitter le domicile conjugal avec mes enfants avant d'attendre la convocation pour l'audience de conciliation ou de non-conciliation, car, mon mari commence à devenir violent et j'ai peur qu'il ne s'en prenne à moi ou aux enfants. Mis à part le fait que je risque la faute pour abandon du domicile conjugal, que me fera t'on ? Cette faute se traduit concrètement par quoi ? Ou dois-je attendre d'être une femme battue pour avoir des preuves pour fuir le domicile conjugal.

Merci pour votre réponse

Par **Upsilon**, le **08/04/2008** à **15:22**

Bonjour et bienvenue sur notre site!

Vous êtes totalement en droit de quitter le domicile conjugal en prenant certaines précautions. La première est de vous rendre au commissariat le plus proche afin de faire une déclaration de départ de domicile avec les motifs de votre départ.

Du point de vue du droit, si vous partez sans accomplir ces formalités, vous ne risquez rien du point de vue pécuniaire. Par contre, votre mari pourrait se servir de votre départ pour tenter d'obtenir la garde des enfants... C'est un argument courant, mais si vous faites la bonne déclaration et que vous continuez de prendre soin de vos enfants, il n'y aura pas de

conséquences.

Cordialement

Upsilon.

Par **keroullas**, le **09/04/2008** à **15:45**

Si vous voulez quitter le domicile conjugal d'une façon légale, il existe la séparation de corps.
A voir avec un avocat pour les démarches.

Jean-Luc

Par **florida**, le **10/04/2008** à **18:47**

a sospatou et upsilon

moi j'ai eu le meme reflexe apres avoir quitter le domicile à la suite du deces de ma mere (ou j'ai ete battut par mon mari le soir meme)

apres le deuil je n'ai pas rejoint le domicile je suis heberger chez une copine et j'ai fais main courante grace aux conseils des copines mais plusieurs mois apres est ce valable?

là je vient de demander 1 aide juridictionnelle vu que je suis sans emploi

bon courage